

L'an deux mil quinze, le vingt-deux septembre à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la Commune d' Urzy dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Huguette JUDAS, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 septembre 2015

Présents : M. CHALENCON, Mme AUDUGE, M. GOBET Daniel, Mme FIZAILNE, Mme SABY, M. BONNEAU, M. REGNAULT, M. DEVIENNE, Mme LABALTE, Mme LE PAPE, M. RIGAUD, Mme CRISTO, M. GOBET Jean-Marie

Absents excusés qui donnent procuration :

Mme THILLIER qui donne procuration à Mme AUDUGE
M. LEGRAND qui donne procuration à M CHALENCON
M. AUXIETRE qui donne procuration à M. GOBET Daniel
Mme PIGELET qui donne procuration à M. REGNAULT
M. CHARRIER qui donne procuration à M. RIGAUD

Nombre de membres :

Présents : 14

En exercice : 19

Votants : 19

Madame Christine LABALTE a été élue secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR

- 1) Approbation du compte rendu de la séance du 24 juin 2015
- 2) Adhésion de la Communauté de Communes du Val du Beuvron à RESO (Etablissement public de coopération culturelle) et modification des statuts
- 3) Projet agenda Ad'ap
- 4) Mise à disposition de terrain pour le bassin d'orage du lotissement de l'Echintre
- 5) Convention « Gazpar » avec GRDF
- 6) Renouvellement ligne de trésorerie
- 7) Décisions modificatives
- 8) Informations diverses

1) APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 24 JUIN 2015

Le compte rendu de la séance du 24 juin 2015 est adopté à l'unanimité après correction d'un problème de guillemets dans la commission communication et après avoir enlevé le « s » de Domaine de Contre dans les informations diverses.

2) ADHESION DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL DU BEUVRON A RESO (ETABLISSEMENT PUBLIC DE COOPERATION CULTURELLE) ET MODIFICATION DES STATUTS

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L1412-3, L1431-1 à L1431-9, dans leur rédaction issue de la loi n°2002-6 du 4 janvier 2002 relative à la création d'établissements publics de coopération culturelle, et du décret du 18 septembre 2002.
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal d'Urzy,

DECIDE

- D'accepter l'adhésion de la Communauté de Communes du Val du Beuvron,
- D'accepter les statuts tels que modifiés et annexés ci-après.

Adopté à l'unanimité.

3) PROJET AGENDA AD'AP

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que :

Vu l'ordonnance n°2014-1090 du 26 septembre 2014 relative à la mise en accessibilité des établissements recevant du public ;

Vu l'obligation d'établir un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP) ERP avant le 27 septembre 2015 pour tout ERP non conforme au 31 décembre 2014,

Madame le Maire présente au Conseil Municipal l'agenda d'accessibilité programmée, concernant les établissements de la commune recevant du public. Ce document de programmation pluriannuel précise la nature et le coût des travaux à réaliser dans un délai de trois ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de valider l'Ad'AP présenté
- autorise Madame le Maire à le signer et à le déposer en Préfecture de la Nièvre
- Madame le maire est chargée de la mise en œuvre de ce plan et d'appliquer les dispositions législatives et réglementaires applicables en la matière.

Adopté à l'unanimité.

4) MISE A DISPOSITION DE TERRAIN POUR LE BASSIN D'ORAGE DU LOTISSEMENT DE L'ECHINTRE

Ce point sera reporté à la prochaine séance du Conseil Municipal.

5) CONVENTION « GAZPAR » AVEC GRDF

Madame Le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de la modernisation de ses réseaux GRDF va installer « Gazpar un compteur communicant ». Pour permettre le fonctionnement de ces compteurs, un concentrateur devra être installé sur les points hauts des communes. Afin de vérifier et tester les points hauts des communes, il convient de signer une convention avec GRDF.

Après étude et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal est contre ces test (vote 18 contre et 1 abstention) et n'autorise donc pas Madame le Maire à signer la convention.

6) RENOUELEMENT LIGNE DE TRESORERIE

Madame le Maire rappelle que la Commune bénéficie d'une ligne de crédit depuis 1998, auprès de la Caisse d'Epargne de Bourgogne.

Cet organisme nous propose, si nous le souhaitons, de renouveler ce financement pour une nouvelle année, pour un montant de 100 000€ avec facturation des intérêts fin de contrat avec capitalisation mensuelle taux T4M+1.40%. (Taux T4M au 01/07/2015= 0.119%) et une commission d'engagement de 0.25%.

Après étude, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de renouveler cette ligne de trésorerie pour une nouvelle année, pour un montant de 100 000 €, et autorise Madame le Maire à signer ce nouveau contrat.

07) DECISIONS MODIFICATIVES

DECISION MODIFICATIVE N°2 BUDGET COMMUNE

Suite au rapport concernant l'étude de sol pour l'extension de l'école maternelle il convient de changer la nature de la dalle ce qui entraîne une moins-value et une plus-value au total l'avenant est de + 1959.32€ TTC

Investissement

Article 10226 (taxe aménagement) : + 2 000€
Article 21318 programme 277 (extension école maternelle) + 2 000€

Le Conseil Municipal accepte cette décision modificative et autorise Madame Le Maire à signer l'avenant correspondant

DECISION MODIFICATIVE N°3 BUDGET COMMUNE

Investissement

Article 10226 (taxe aménagement) : + 100€
Article 2031 programme 281 (étude faisabilité chaudière bois) + 100€

Adopté à l'unanimité.

08) INFORMATIONS DIVERSES

DATES A RETENIR

- ❖ 26 et 27 septembre : Nettoyage d'automne
 - ❖ 09 et 10 octobre : Bourse aux vêtements Centre Social Intercommunal
 - ❖ 11 octobre : Brocante ASGU
 - ❖ 23 octobre : Festival à Haute Voix
-
- Suite à la première demande de Jacqueline FIZAILNE relative aux travaux de voirie effectués par la CCBN, Madame le Maire l'informe que la rue des Ormes a été réalisée avant la rue du Champ du Bois car elle avait été programmée en même temps que la rue des Carrières mais en raison des difficultés financières de la Communauté de Communes, les travaux avaient été reportés. Elle lui indique également qu'à ce jour les travaux de la rue du Champ du Bois ne sont pas programmés.
 - Suite à la deuxième demande de Jacqueline FIZAILNE concernant la réalisation d'un bassin de rétention des eaux pluviales rue du Champ du Bois, Madame le Maire lui indique qu'un devis a été signé le 24 juillet 2015 et que l'entreprise devrait effectuer les travaux prochainement.
 - Madame le Maire répond à deux courriers que lui a adressés Monsieur Roger RIGAUD :
 - le premier, en date du 21 juillet 2015 concernant un panneau "Impasse " positionné au carrefour rue du Champaul/rue du Champ de la Croix en direction de la rue du Champaul prolongé alors que les services publics (Poste, Syctevom) empruntent cette rue pour se rendre dans le chemin rural de Plouzeau. Madame le Maire lui précise qu'effectivement une entrée de propriété est située dans le chemin rural mais que le panneau "Impasse" permet d'éviter aux gros véhicules d'emprunter le chemin rural.
 - le deuxième, en date du 8 septembre 2015 concernant la construction d'une maison sur une parcelle située à environ 60 mètres d'une ancienne décharge fermée depuis 40 ans. Madame Le Maire lui indique que d'autres maisons ont été construites depuis la fermeture de cette décharge et que cela n'avait jamais posé de problèmes. Par ailleurs, Monsieur Rigaud fait état d'une circulaire du ministère de l'écologie, du développement durable et de l'énergie du 5/10/2012 relative aux distances d'isolement et distances d'éloignement applicables aux installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Cette circulaire prévoyant dans son article 5.3.4 les différents cas de figure, notamment de distances à respecter. Avant cette date de parution de la circulaire (5/10/2012) il n'y avait pas ces précisions concernant ces distances, c'est la raison pour laquelle les constructions anciennes avaient été autorisées.
 - Sylvie LE PAPE demande si la porte (côté salle des associations et bureau de l'assistante sociale) doit être fermée à clef lorsqu'ils sont présents dans les locaux. Il lui est indiqué que la porte ne doit pas être fermée à clef pour des raisons de sécurité.
 - Suite à la délibération du 24 juin 2015 concernant le prix des tickets de cantine, Daniel CHALENCON demande si l'augmentation de 0.3 % votée est suffisante, la société COMPASS n'ayant pas pu nous communiquer avant le conseil municipal du mois de juin

le pourcentage exact à appliquer. Madame le Maire lui indique que l'augmentation de 0.3% est correcte.

- Patrick REGNAULT demande si les associations pourraient disposer des clefs du portillon situé dans la cour intérieure de l'espace associatif côté rue du Petit Montmartre afin de permettre une évacuation rapide de la salle. La vérification du trousseau de clefs mis à disposition des associations sera effectuée.
 - Gilles DEVIENNE demande si le projet de mise en place d'un radar pédagogique vers la mairie est toujours d'actualité. Madame le Maire lui précise que pour l'instant aucun achat n'a été effectué mais ce projet n'est pas abandonné.
 - Daniel CHALENCON signale que les feux clignotants du rond point du Greux ne fonctionnent pas. Madame le Maire lui précise qu'effectivement ces feux ne fonctionnent pas. Que ce dysfonctionnement a été signalé à plusieurs reprises au SIEEEN qui est déjà intervenu. Une nouvelle demande de réparation sera faite.
 - Roger RIGAUD indique que suite au nettoyage de printemps effectué dans les bois du Champaul et pour respecter le travail des bénévoles il serait judicieux de retirer le tas de ferraille qui est resté sur place.
 - Roger RIGAUD dépose un courrier rédigé par les quatre conseillers municipaux de l'opposition sollicitant un espace d'expression dans le magazine municipal. Madame le Maire lui indique que cette demande sera examinée en bureau municipal et par la commission communication.
 - Roger RIGAUD indique que lors de la manifestation contre les baisses des dotations organisée le samedi 19 septembre 2015 par la municipalité de Guérigny, le Maire et les élus d'Urzy n'étaient pas présents. Madame le Maire lui précise qu'elle ne souhaitait pas personnellement participer à cette manifestation invoquant des compensations qui viennent atténuer les baisses de dotations. Elle indique également que la pétition a été disponible sur le site internet de la commune et en Mairie.
 - Jean-Marie GOBET demande si une réflexion concernant la mutualisation du matériel a été engagée entre les communes. Il lui est précisé qu'effectivement des discussions ont déjà eu lieu sur ce sujet mais qu'à ce jour, elles n'avaient pas abouti.
- Séance levée à 20h25.

Mme JUDAS

M. CHALENCON

Mme AUDUGE

M. GOBET D.

Mme FIZAILNE

Mme SABY

M. BONNEAU

M. REGNAULT

M DEVIENNE

Mme LABALTE

Mme LE PAPE

M. RIGAUD

Mme CRISTO

M. GOBET J.M